

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LABORATOIRES INNOSET

### 1- Opposabilité des conditions générales de vente

Nos ventes sont faites exclusivement aux présentes conditions générales de vente, nonobstant toutes stipulations contraires énoncées dans les conditions générales d'achat. Les renseignements donnés par nos catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations de nos agents et représentants, n'ont qu'une valeur indicative. Toute commande renferme acceptation tacite des présentes conventions et engage définitivement l'acheteur.

### 2- Commandes

Lors de sa commande, l'acheteur est tenu de rappeler les exigences techniques exactes, en particulier par toutes fournitures sur devis similaire à une livraison antérieure.

Elles seront adressées à notre Société et devront comporter : un numéro de commande, les références des produits, le nombre d'unités ou de cartons commandés.

Pour toutes commande déjà passée par téléphone, il est indispensable de préciser sur le bon de commande de confirmation la mention « Confirmation commande téléphonique », Ceci afin d'éviter une double livraison et facturation.

### 3- Annulation de commande

Une commande ne peut être annulée, en tout ou partie, sans l'accord préalable et écrit de notre Société.

En cas d'annulation d'une commande en cours d'exécution, toutes marchandises dont la fabrication est commencée seront de plein droit livrées et facturées : en outre, si notre Société a dû s'approvisionner en matières premières ou produits spéciaux en vue de l'exécution de cette commande, le coût de ces approvisionnements spécifiques non utilisés du fait de l'arrêt de fabrication seront facturés.

### 4- Délais, livraisons

Tous nos produits, même ceux expédiés franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire, qui doit à l'arrivée en vérifier et la quantité et la qualité avant d'en prendre livraison. Toutes réclamations portant sur les caractéristiques extérieures de la marchandise livrée (avarie ou manquants), ainsi que plus généralement sur tous vices cachés, ne sera plus recevable et donc examinée.

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

### 5- Reprise

Sauf livraison erronée de notre part, nos marchandises ne seront ni reprises ni échangées sans accord écrit préalable de notre direction commerciale ou du pharmacien responsable.

Les fabrications spéciales ne pourront pas nous être retournées. Les produits stériles dont la date de péremption est dépassée ne seront en aucun cas repris ni échangés.

La reprise ne peut porter que sur des marchandises neuves sous emballage d'origine, dans les huit jours suivant la livraison. Elles devront être faites franco de port et d'emballage avec indication de bon de livraison et seront affectées d'un abattement de 20% si elles sont consécutives à une erreur du client.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

### 6- Garantie

Toute réclamation concernant la réception de la marchandise, sauf cas de vice caché, devra parvenir au service commercial au plus tard dans les 8 jours après la réception de la marchandise. Passé ce délai, les réclamations sont irrecevables.

Nous nous engageons à livrer les marchandises conformes aux spécifications techniques de notre Société et à réparer ou à remplacer les marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts, sous réserve qu'elles aient été stockées dans les conditions recommandées.

### 7- Prix

Nos prix s'entendent hors taxes, franco de port et d'emballages pour les commandes d'une valeur supérieure à 300 Euros.

- Les commandes d'une valeur comprise entre 100 et 300 Euros feront l'objet d'une facturation d'une participation aux frais de gestions administratifs d'un montant forfaitaire de 30 Euros hors taxe.
- Les commandes d'une valeur inférieure à 100 Euros ne pourront être acceptées.
- Les remises applicables sur facture sont indiquées sur les tarifs par nos délégués commerciaux.

Quelle que soit la date de commande, nos prix sont facturés à la date de livraison. La mise à disposition de la marchandise constitue le fait générateur donnant lieu à facturation.

### 8- Paiement, résolution du contrat et clause pénale

Nos factures sont payables net d'escompte à 30 jours fin de mois ou 45 jours nets après la date de facture, toute autre condition devra être négociée au préalable. Un escompte de 1,5 % est consenti pour tout paiement anticipé intervenant dans les 10 jours après la date de facture. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, qu'elle soit identique à celle figurant sur les conditions générales de vente ou différent, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

### 9- Réserve de propriété

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété juridique des marchandises livrées par nos soins vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Cette réserve de propriété est expressément acceptée par l'acquéreur au même titre que l'ensemble des autres clauses et conditions de la vente et ne pourra en aucune façon être la cause d'une annulation de commande par le client et recevra plein effet en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire, conformément aux stipulations de la loi 80.335 du 12 mai 1980 et aux articles 121 et 122 du 25 janvier 1985.

### 10- Juridiction

Si les parties ne parviennent pas à s'accorder pour un règlement à l'amiable des contestations nées à l'occasion de l'exécution des présentes conventions, nonobstant toute stipulation contraire, les tribunaux de Toulouse (Haute Garonne - 31) seront seuls et exclusivement compétents pour les Laboratoires INNOSET.